Quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

2 décembre 2010

Original: français

Genève, 22 et 23 novembre 2010

Compte rendu analytique de la ...e séance
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 23 novembre 2010, à 15 heures

Président: M. Woolcott .....(Australie)

Sommaire

Examen et adoption du document final

Clôture de la Conférence

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances de la Conférence seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.10-63828 (F) 021210 021210

Merci de recycler

La séance est ouverte à 16 h 10.

Examen et adoption du document final (CCW/P.V/CONF/2010/CRP.1; document non officiel du secrétariat, distribué en séance et en anglais seulement, contenant des amendements au document précité)

1. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de document final de la quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V (CCW/P.V/CONF/2010/CRP.1) et sur le document non officiel contenant des amendements au projet, et invite la Conférence à examiner le projet de document final section par section et au besoin, paragraphe par paragraphe, avant d'adopter l'ensemble du texte. Il précise qu'une fois le document final adopté, le secrétariat établira une page de garde, où figureront la table des matières et la liste des annexes.

Parties I, II et III (par. 1 à 27)

2. *Les parties I, II et III correspondant aux paragraphes 1 à 27 sont adoptées.*

Partie IV

Section A (par. 28 et 29)

3. *La section A correspondant aux paragraphes 28 et 29 est adoptée avec une modification rédactionnelle mineure.*

4. **Le Président** appelle l'attention des participants sur le document non officiel contenant les paragraphes 30 à 49, nouveaux ou remaniés, qui ont trait aux conclusions et recommandations de la Conférence.

Sections B, C, D, E, F, G, H (par. 30 à 41)

5. *Les sections B, C, D, E, F, G, H correspondant aux paragraphes 30 à 41 sont adoptées.*

Section I (par. 42 et 43)

Paragraphe 42

6. *Le paragraphe 42 est adopté avec une modification rédactionnelle mineure.*

Paragraphe 43

7. **Le Président** annonce que M^me^ Drexler (Allemagne) et M. Gill (Inde) ont été nommés respectivement aux fonctions de Coordonnatrice pour l'enlèvement, le retrait et la destruction des restes explosifs de guerre et de Coordonnateur pour la présentation de rapports nationaux, et que M^me^ Karner (Australie), assistée de M^me^ Žunec Brandt (Croatie), M. O'Shea (Irlande), M. Somogyi (Hongrie) et M. Steinmyller (France) ont été reconduits dans leurs fonctions respectives de Coordonnatrice pour l'assistance aux victimes, de Coordonnateur pour la coopération et l'assistance et les demandes d'assistance, de Coordonnateur pour le système d'information sur le Web pour le Protocole V et de Coordonnateur pour les mesures préventives générales.

8. *Le paragraphe 43 est adopté.*

Paragraphes 44 à 46

9. *Les paragraphes 44 à 46 sont adoptés.*

Paragraphe 47

10. **Le Président** propose de supprimer le paragraphe 47, qui n'a pas à figureer dans la partie IV du document final.

11. *Il en est ainsi décidé.*

Paragraphes 48 et 49

12. *Les paragraphes 48 et 49 sont adoptés avec des modifications rédactionnelles mineures.*

13. *L'ensemble du projet de document final de la quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, tel qu'il a été modifié et complété, est adopté.*

Clôture de la Conférence

14. **Le Président**, dressant un bilan des réalisations des deux journées écoulées, dit que l'universalisation du Protocole V reste une composante clef de l'efficacité de l'instrument. Il salue tout particulièrement les mesures que le Brésil et la Pologne prennent aux fins de leur adhésion au Protocole et se félicite de ce que, depuis la dernière Conférence, huit États ont exprimé leur consentement à être lié par ce protocole.

15. La Conférence a été tenue informée par plusieurs États des activités que ceux-ci entreprennent en matière de coopération et d'assistance internationales, essentielles à la mise en œuvre du Protocole en ce qu'elles permettent aux Hautes Parties contractantes de s'acquitter de leurs obligations, comme l'a indiqué l'Ukraine dans son exposé instructif. L'attention grandissante portée à cette question, avec la désignation d'un coordonnateur spécifique, devrait contribuer à mieux faire connaître le rôle central que jouent la coopération et l'assistance internationales.

16. L'enlèvement des restes explosifs de guerre demeure l'une des questions centrales du Protocole V. Il y a donc lieu de se féliciter de la décision prise de poursuivre l'examen approfondi de ce point. La Conférence a également souligné l'importance que revêt l'application stricte et véritable de l'article 4. Elle a décidé de poursuivre l'échange de renseignements sur les pratiques adoptées par les pays pour mettre en œuvre ces dispositions et d'étudier plus avant l'opportunité et l'intérêt d'utiliser le masque de saisie électronique passe-partout, qui peut être un outil efficace pour l'enregistrement et la conservation des renseignements. Les Hautes Parties contractantes sont encouragées à faire part de leur expérience dans l'application de l'article 4 lors de la Réunion d'experts de 2011. Elles ont été invitées à envisager de faire appel à l'Unité d'appui à l'application, au secrétariat de la Convention, pour la collecte et la communication des renseignements conformément à l'article 4.

17. Quant aux rapports nationaux, il importe que les Hautes Parties contractantes les soumettent en temps voulu. Ces documents sont très utiles pour promouvoir la mise en œuvre, favoriser la confiance mutuelle et faciliter la mobilisation de ressources. La Conférence a adopté le Guide pour la présentation de rapports nationaux au titre du Protocole V, qui peut aider les États à fournir les informations requises de façon exhaustive.

18. La Conférence a adopté le Guide pour la mise en œuvre de la troisième partie de l'Annexe technique du Protocole. Les Hautes Parties contractantes pourront ainsi préciser différents points, arrêter des pratiques optimales et suivre et perfectionner les mesures préventives générales visant à minimiser autant que faire se peut l'apparition de restes explosifs de guerre. Il attend avec intérêt les impressions des États sur l'utilisation de ce guide, lors de la prochaine Réunion d'experts.

19. La Conférence a décidé de poursuivre l'examen de la question de l'assistance aux victimes, notamment par le truchement d'un coordonnateur. Il est très positif que la Conférence ait aussi décidé de consacrer une page du site Web du Protocole V à l'assistance aux victimes. L'échange d'informations sur cette question aidera grandement à mieux comprendre les difficultés qu'il reste à surmonter en matière d'assistance aux victimes.

20. Après avoir salué l'esprit de collégialité qui a prévalu au cours de la Conférence et remercié l'ensemble des délégations, le secrétariat, les interprètes, les services de conférence et les rédacteurs de comptes rendus analytiques de leurs concours, **le Président** prononce la clôture de la Conférence.

La séance est levée à 16 h 35.